



Centre de Loisir Sport Adapté

CLSA "répit sportif"

CDSA 38

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

07.49.50.68.04 / 04.76.26.63.82

marion.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Du 19 au 23 Avril 2021

INFOS Centre de Loisirs

Au programme

Escalade

Course d'orientation

Cani-rando

Multisports...

Toutes ces activités seront adaptées aux capacités de chaque participant et encadrées par des accompagnateurs diplômés en Activité Physique Adaptée et des bénévoles.

Le CDSA 38 se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques et les besoins du groupe.

Un protocole sanitaire rigoureux est mis en place pour permettre à tous de pratiquer en sécurité pour sa santé. L'effectif du groupe est réduit et le taux d'encadrement est prévu en conséquence pour assurer une vigilance maximale sur le respect des gestes barrières.

Accueil à la journée

L'accueil se fait sur le parking de la Maison des Sports à Eybens de 8h30 à 9h (horaire individuel défini dans le respect des conditions sanitaires en vigueur) le matin et de 16h30 à 17h le soir.

Le pique-nique est tiré du sac.

INFOS Inscription

Inscription

Il est possible de s'inscrire pour 1, 2, 3, 4 ou 5 journées. Les inscriptions se font à partir de 12 ans.

Ce centre de loisirs est destiné en priorité à des sportifs ayant une faible autonomie dans les actes de la vie quotidienne et les gestes barrières, nécessitant un taux d'encadrement de « 1 pour 1 ».

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription du CLSA complète (pages 4 et 5)

- Dossier sportif 2020-2021 ou renouvellement dossier sportif 2020-2021 : ce dossier est valable pour toutes les inscriptions 2020-2021. Il comprend les renseignements Licence Sport Adapté (demande de licence si besoin), les renseignements médicaux....

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 5 Avril 2021 dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée, par courrier, cachet de la poste faisant foi, dossier sportif complet, fiche d'inscription remplie et règlement versé au CDSA 38.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Marion Pace au : 04.76.26.63.82 ou 07.49.50.68.04 ou marion.cdsa38@gmail.com.

Tarifs et règlements

Sont compris dans le prix :

- Transport,
- Frais d'organisation,
- Frais d'encadrement sportif
- Activités extérieurs, visites, activités physiques proposées par l'équipe d'encadrement, locations du matériel nécessaire aux activités.

Ne sont pas compris dans le prix :

- La prise de licence et d'assurance,
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

Règlement du centre de loisirs :

Le centre de loisirs doit être intégralement réglé lors de l'inscription.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 38 par chèque (bancaire ou postal) ou par virement bancaire.

Désistement/Annulation

Le CDSA 38 se réserve le droit d'annuler le centre de loisirs si le nombre de participants s'avère insuffisant.

Toute annulation du participant après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :

- du jour de l'inscription au 8ème jour avant le début du centre de loisirs : aucun frais ne sera retenu,
- du 7ème jour à l'avant-veille du début du centre de loisirs : 25% du montant total sera retenu.
- de l'avant-veille au début du centre de loisirs : 50% du montant total sera retenu.

En cas de remplacement, les frais d'annulation seront de 10% du prix du séjour quelle que soit la date d'annulation.

Rapatriement

Le retour anticipé d'un participant est décidé d'un commun accord entre l'équipe et les responsables du CDSA 38 après consultation des parents/équipe éducative de la personne concernée.

Toute demande ou réclamation après le séjour sera traitée lors du comité directeur suivant.

Aides Financières

Nous acceptons :

Pour le règlement du séjour :

- les chèques ANCV,

Pour la prise de licence :

- Pour les 10-15 ans : le «Pass'sport» du Pack'entrée donne une réduction de 15 € (Info sur isère.fr),
- Pour les 15-25 ans : Le Pass'Région donne une réduction de 30 € sur l'adhésion à un club sportif, cette aide passe à 60 € (pour les jeunes en situation de handicap).

Infos sur jeunes.auvergnhonealpes.fr.

Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour :

(se renseigner directement auprès d'eux) :

- Demande de participation financière auprès de la MDA : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des

aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponses sont longs,

- Les mutuelles,
- Services Sociaux : DDCS,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un séjour,
- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

Droit à l'image

Les parents ou représentants légaux des personnes accueillies sur le séjour autorisent le CDSA 38 à utiliser gracieusement photos ou films où figure la personne dans le cadre des activités des séjours sportifs pour utilisation dans les brochures ou sur le site Internet de l'Association. Si vous ne souhaitez pas que le CDSA 38 utilise photos et films de la personne, joindre une lettre au dossier d'inscription le mentionnant.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Informations COVID

Le Centre de Loisir se déroulera dans le respect des conditions sanitaires en lien avec les protocoles sanitaires de la FFSA.

Un plan de sécurisation est établi en amont du séjour et les encadrants sont formés aux différents protocoles (désinfection véhicule, suspicion cas COVID-19...).

Les activités seront menées dans la mesure du possible en extérieure, en individuel et en petits groupe.

Afin de déterminer l'autonomie sur le respect des gestes barrières, merci de remplir le questionnaire dans la fiche d'inscription ci-après.

**FICHE INSCRIPTION CI-APRES
(2 pages)**





Centre de Loisir Sport Adapté

CLSA "répit sportif"

CDSA 38
 7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex
 07.49.50.68.04 / 04.76.26.63.82
 marion.cdsa38@gmail.com
 sportadapte38.fr

Du 19 au 23 Avril 2021

FICHE D'INSCRIPTION CLSA « répit sportif »

Nom :

Prénom :

Age :

Dossier sportif 2020-2021 :

Déjà transmis et complet sur 2020-2021

Renouvellement dossier sportif (dossier sportif déjà établi les années précédentes)

Dossier sportif 2020-2021 (jamais de dossier sportif établi)

CLSA « sportifs à faible autonomie »	Prix indicatif	Prix à payer
Lundi 19 Avril 2021	40,00 €
Mardi 20 Avril 2021	40,00 €
Mercredi 21 Avril 2021	40,00 €
Jeudi 22 Avril 2021	40,00 €
Vendredi 23 Avril 2021	40,00 €
TOTAL à payer lors de l'inscription		=
Paiement par : <input type="checkbox"/> Chèque bancaire <input type="checkbox"/> Chèques ANCV <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Autres :

Cadre réservé au CDSA 38 N° de Facture :

Le participant est / sera en capacité d'accepter et de respecter le lavage des mains régulier :

- Oui tout à fait
- Oui avec un accompagnement rapproché
- Difficilement
- Non

Le participant est / sera en capacité de respecter la distanciation physique :

- Oui tout à fait
- Oui avec un accompagnement rapproché
- Difficilement
- Non

Le participant est / sera en capacité de respecter le port du masque :

- Oui tout à fait, sur une longue période SANS rappel
- Oui tout à fait, sur une longue période AVEC rappel
- Oui sur de courte période SANS rappel
- Oui sur de courte période AVEC rappel
- Difficilement
- Non

Nécessité d'encadrement:

- un encadrant spécifique pour le sportif
- un encadrant pour deux ou trois sportifs me paraît suffisant

Transport :

- départ et retour depuis Eybens
- récupération sur le trajet dans la mesure du possible
- transport personnel jusqu'au lieu de l'activité selon les jours

Merci de noter ci-dessous vos souhaits spécifiques concernant le transport:

Traitement médical le midi : non oui : donner un pilulier et l'ordonnance au début du centre de loisirs

Commentaires :